

St. Césaire, 7 Mai 1870.

Fleur-Farine de blé, par p100lb	\$2 50	a	2 00
d'Avoine do	2 00	a	0 90
de Sarasin do	2 00	a	0 60
Grains-Blé par minot	0 00	a	0 00
Pois do	0 90	a	0 85
Orge do	0 90	a	0 60
Avoine do	0 30	a	0 35
Sarrasin do	0 00	a	0 60
Lin do	0 00	a	0 00
Blé d'Inde do	0 80	a	0 90
Gaudriole do	0 43	a	0 44
Légumes-Patates do	0 50	a	0 55
Fèves do	1 40	a	0 00
Oignons do	1 00	a	1 21
Laiteries-Céufs par doz	0 19	a	0 20
Beurre par lbs	0 18 1/2	a	0 20
do salé en tinette	0 18	a	0 20
Divers-Sucre d'érable par lbs	0 11	a	0 10
Miel do	0 10	a	0 02
Saindoux do	0 20	a	0 21
Suif la livre	0 09	a	0 10
Lard frais par 100 lbs	8 00	a	9 00
Bœuf par quartier	0 05	a	0 06
Moutons do	0 42	a	0 60
Bœuf à la livre	0 05	a	0 06
Lard par livre	0 12 1/2	a	0 13
Lard salé par livre	0 12 1/2	a	0 13
Lièvre par couple	0 20	a	0 26
Volailles-Dindes do	1 40	a	1 50
Oies do	1 20	a	1 40
Canards do	0 00	a	0 00
Poules do	0 40	a	0 50
Poulets do	0 38	a	0 14
Perdrix do	0 20	a	0 25
Pommes do	0 80	a	0 85
Pommes le quart	2 00	a	4 00
Tabac	0 08	a	0 09
Foin par 100 bottes	4 50	a	5 00
Paille par 100 bottes	1 50	a	1 80
Bois-Pruche, par corde	\$1 50	a	0 00
Érable sèche do	2 60	a	3 00
Merisier do	2 50	a	0 00

PRIX DU MARCHÉ D'ACTON.

Fleur en poche	2 25	0 00
Avoine par minot	0 32	0 36
Goudriole dito	0 43	0 50
Pois à soupe par minot	0 80	0 90
Blé d'Inde par minot	0 90	0 00
Sarrasin dito	0 55	0 60
Poules par couple	0 80	0 90
Poulets par couple	0 50	0 60
Bœuf par livre	0 06	0 10
Moutons par livre	0 07	0 09
Lard par lbs	0 13	0 16
Lard par 100 lbs	10 50	11 00
Patate par minot	0 50	0 60
Beurre frais par lbs	0 25	0 28
ditto salé	0 20	0 22
Sucre d'érable par lbs	0 15	0 00
Suif par lbs	0 15	0 16
Foin par 100 bottes	5 50	6 00
Paille par botte	0 05	0 08
Miel la livre	0 10	0 11
Savon du pays	0 10	0 00
Oignons par tresse	0 25	0 30

Les Trois-Rivières 7 mai 1870.

Avoine	\$0 30	a	0 35
Pois	0 80	a	0 85
Gabourage	0 00	a	0 00
Sarazin	0 40	a	0 60
Blé d'Inde canadien	0 85	a	1 00
Bœuf par lbs	0 06	a	0 07
Lard do	0 15	a	0 18 1/2
Veau par quartier	0 00	a	0 00
Beurre frais par lbs	0 20	a	0 25
Céufs par douzaine	0 12	a	0 13
Patate au minot	0 75	a	0 80
Foin à la botte	0 00	a	0 00
Paille do	0 00	a	0 00
Sucre d'érable	0 10	a	0 00
Poulet par couple	0 70	a	0 80
Graisse fondue	0 00	a	0 0 0
do en branche	0 00	a	0 0 0
Petite graine d'oignon	0 00	a	0 00
Savon du pays	0 8	a	0 10
Saindoux par lbs	0 18	a	0 20

Sherbrooke, 7 mai 1870

Bœuf-par quartier	6	@	9
do livre	5	@	15
Mouton	4	@	6
Agneau	5	@	7
Lard par livre	9	@	10
Beurre-en tinette	18	@	20
do par livre	20	@	25
Fromage	8	@	12
Céufs	17	@	20
Dindes par lb	00	@	00
Poulets	00	@	00
Oies	00	@	00
Patates mint	40	@	50
Sucre d'érable	6	@	10
Sarasin	40	@	00
en fleur par poche	\$1 50	@	1 75
Avoine par minot	34	@	40
Laine	25	@	26
Foin, par ton	\$ 8	@	10
Paille do	\$ 6	@	0
Bois-dur, sec	\$ 2	@	00
do vert	\$ 2	@	3
Miel, la boîte	00	@	00

Montréal 7 mai 1870

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs	\$7	a	\$8
2me qualité	5	a	7
Vache à lait	20	a	30
Extra	30	a	55
Veaux, 1re qualité	10	a	12
2me qualité	6	a	9
3me qualité	3	a	6
Moutons, 1re qualité	8	a	10
2me qualité	5	a	7
Agneaux, 1re qualité	3	a	4
2me qualité	2	a	3
Cochons	10	a	12
Foin, 1re qualité par 100 lbs	5	a	6
2me qualité	4	a	6
Paille, 1re qualité	2	a	3

MARCHE DE JOLIETTE.

7 mai 1870.

Fleur par quart	5 00	a	5 50
do do cent lbs	2 20	a	2 50
do Bled-d'Inde do	0 00	a	0 00
Avoine par 40 lbs	0 35	a	0 37
Orge par 56 lbs	0 60	a	0 70
Mil par 48 lbs	3 00	a	0 00
Pois par minot	0 70	a	0 80
Bled do do	1 00	a	1 25
Bled-d'Inde do do	0 60	a	0 70
Sarrasin do do	0 55	a	0 50
Patates do do	0 50	a	0 60
Céufs par douzaine	0 12	a	0 13
Volailles par couple	0 00	a	0 00
Oies do do	0 00	a	0 00
Dindes do do	0 00	a	0 00
Pigeons do do	0 00	a	0 20
Beurre frais par lb	0 18	a	0 20
do salé do	0 15	a	0 18
Saindoux par lb	0 00	a	0 18
Miel do do	0 00	a	0 00
Lard frais par cent lbs	9 50	a	10 00
do mess par quart	0 00	a	0 00
Bœuf par cent lbs	0 00	a	0 00
Foin par cent bottes	3 00	a	4 00
Paille do do	0 00	a	0 00
Bois à la corde	3 00	a	3 50

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 9 Mai,
Greenbacks achetés à 14 p c de dis-
compte en argent courant.
Argent acheté à 7 p. c. de discompte
et vendu à 6
Or, à New-York, le 9 Mai à
4 hrs. P. M., 114 1/2.
CORCORAN & ST. JACQUES,
Courtiers de St. Hyacinthe.

CEMÉMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la Construc-
tion du Chemin de Fer Intercolonial donnent
Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour
les Sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à rece-
voir des Soumissions pour de nouveaux Con-
trats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 5 est dans la Province de
Québec et s'étend à partir de l'extrémité est
de la section No. 2, quarante milles à l'est de
la Rivière du Loup jusqu'au poteau du soixan-
te-sixième mille, près de Rimouski, formant
un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du
Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de
l'extrémité est de la section No. 3, vis-à-vis
Dethouise, jusqu'au côté ouest du Grand Che-
min de la Malle, près du poteau du quarante-
huitième mille, courant à l'est de la Rivière
Jacquet, formant un parcours 21 milles d'envi-
ron.

La section No 7 est dans la Province de la Nou-
velle-Ecosse et s'étend à partir de l'extrémité sud
de la Section No. 4 près de la Rivière Philippe,
usqu'à la Station O, (étant auparavant la Stati-
on Cinquante) au Lac Folly, formant un par-
cours d'environ 24 milles.

Les contrats sur les susdites sections devront
être parachevés et prêts pour la pose de la voie
le 1er juillet 1871.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public
qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour
quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 17 sera dans la Province de
Québec, et s'étendra de l'extrémité est de la
Section No. 14 en descendant la vallée Matapé-
dia, jusqu'à la Station No. 685, environ un mil-
le en haut de la ligne de division entre les
comtés de Rimouski et Bonaventure formant
un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 18 sera dans la Province de
Québec et s'étendra de l'extrémité est de la
Section No. 17, en descendant la vallée Matapé-
dia, jusqu'à la Station No. 380 près de Clark's
Brook, formant un parcours d'environ 20 mil-
les.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'ex-
trémité est de la section No. 18, dans la Pro-
vince de Québec, en descendant la vallée Ma-
tapédia jusqu'à sa sortie, et traversant de là la
Rivière Restigouche jusqu'à la station No. 370
à l'extrémité ouest de la section No. 3, dans la
Province du Nouveau-Brunswick, formant un
parcours d'environ 9 1/2 milles, y compris le pont
sur la Rivière Restigouche.

La section No. 20 sera dans la Province du
Nouveau Brunswick, et s'étendra à partir de
l'extrémité est de la section No 10, dans la
ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Cha-
plein, traversant de là les bras nord-ouest et sud
ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la
station No. 320, environ un mille et trois quarts
au sud du bras sud-ouest, formant un parcours
d'environ six milles, y compris les ponts sur
les bras de la Rivière Miramichi.

Les Contrats pour les sections No. 17 18 19
et 20 doivent être parachevés et prêts pour
la pose de la voie le 1er Juillet, 1872.

Les plans et avec profils le Devis et
les Stipulations du Contrat pour la section No. 7
seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur, en
chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commis-